

Séance du 30 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à 19h le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Guy PÉMARTIN

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	11	13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

**Étaient présents :**

Laurent ALCETEGARAY, Elodie CARRASQUET, André DOMERCQ, Benoît DOMERCQ, Alain DOUCHINE, Tiphanie DUBOURG, José FLORES, Sébastien LABISTE, Vincent LAHITTE, Muriel MARLAT, Guy PÉMARTIN

**Procurator(s) :**

Christine APESTEGUY a donné procuration à Elodie CARRASQUET - Annie LAFITTE a donné procuration à André DOMERCQ

**Étai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
24 mars 2023

**Étai(en)t excusé(s) :**

Christine APESTEGUY, Céline LABASTE, Annie LAFITTE

Date d'affichage
24 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

30 mars 2023
--------------

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Elodie CARRASQUET

et publication du

30 mars 2023
--------------

**AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Guy PÉMARTIN, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le trente mars deux mille vingt trois.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	902,28
- un excédent reporté de :	10 545,06
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	9 642,78
- un excédent d'investissement de :	1 971,79
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	1 971,79

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	9 642,78
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	9 642,78
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	1 971,79

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BAIGTS DE BEARN

Le Maire, Guy PÉMARTIN

La secrétaire de séance  
Elodie CARRASQUET

